

JLB/JPD/V/COMITE

**OBJET : convocation réunion  
du Comité syndical.**

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les  
Membres du Comité syndical

La Plagne Tarentaise, le **18 AOUT 2025**

Mesdames, Messieurs,

Considérant votre qualité de membres du Comité syndical, je vous invite à participer à la réunion plénière qui aura lieu :

***Le 01 septembre 2025 à 17h00***

*Au SIGP - Salle 2 bâtiment Les Provagnes à Mâcot - LA PLAGNE TARENTEISE*

### **ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL**

- Désignation du secrétaire de séance.
- Ouverture de la séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 15 juillet 2025.
- Relevé des décisions.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

1. Refonte du RIFSEEP des agents du SIGP.
2. Mise à jour des autorisations spéciales d'absence des agents du SIGP.
3. Instauration et modalités d'application du temps partiel au sein du SIGP.
4. Instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement.

**JOP 2030**

5. Attribution du marché de diagnostic du site de la piste de bobsleigh.

**FINANCES**

6. Décision modificative n° 4 au budget général 2025 du SIGP.

**INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES**

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes salutations distinguées.

Jean-Luc BOCH

~~SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE LA GRANDE PLAGNE  
1255 Route d'Alpe - Les Provagnes  
73210 LA PLAGNE TARENTAISE~~

# POUVOIR

Je soussigné(e), ....., donne pouvoir à M .....  
....., membre du Comité syndical pour me  
représenter pour tous les votes et décisions à prendre lors de la réunion qui aura  
lieu le (*mention manuscrite*) :

A ..... , le

⇒ BON POUR POUVOIR (*mention manuscrite*) :

Signature

\*\*\*\*\*

Pour mémoire, les statuts du SIGP prévoient :

« Article 7 : Les membres

Les communes sont représentées comme suit au sein du Comité syndical :

- AIME-LA-PLAGNE : 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.
- CHAMPAGNY EN VANOISE : 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.
- LA PLAGNE TARENTOISE : 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

En cas d'empêchement des délégués titulaires, les délégués suppléants sont appelés à siéger avec voix délibérative. »

⇒ Nous remercions donc les titulaires de bien vouloir organiser leur suppléance en cas d'absence à cette séance.